

Tulle, le 19 mai 2008

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 mai 2008**

***Secrétariat Général
GR/KP/is***

L'an deux mil huit et le seize mai à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire - Mme Dominique GRADOR, M. Alain LAGARDE, M. Michel BREUILH, M. Philippe BERNIS, Mme Magali LACHASSAGNE, M. Yves JUIN, M. Jean-Louis SOULIER, Mme Pierrette DEZIER, Maires - Adjoint, M. Yannik SEGUIN, M. Jean-Louis RATHONIE, M. Jacques VIREFLEAU, Mme Arlette MARTIN- CUEILLE, M. Yves MEYRIGNAC, Mme Marylène DUPUY, Mme Jocelyne BUGE- CHASTANET, M. Jean-Paul DEVEIX, M. Jacques SOULETIE, Mme Nicole DUPUY, M. Jean- Michel CLAUX, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Annette COMBASTEIL, Mme Elisa JEANTET-MAIRE, Mlle Annabel MAGALHAES, M. Christian PRADAYROL, Mme Laurence SIFAOUI-BUISSON, M. Michel CAILLARD, Mme Laurette SIEGEL, Mme Patricia COLIN soit 29 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Christèle COURSAT par M. Alain LAGARDE, Mme Annie BASTIE par M. Yves JUIN, M. Jacques MARTHON par M. Jean-Paul DEVEIX, Mme Sylvie NONI par Mme Pierrette DEZIER.

Approbation des comptes rendus des Conseils municipaux du 10 avril et du 24 avril 2008

Compte rendu du 10 avril 2008 - Question 6 - Modification du taux du versement transport

Monsieur Christian PRADAYROL observe que l'opposition avait voté contre cette modification. Il convient donc de modifier le vote comme suit : *28 voix pour et 3 contre.*

APPROUVES à l'unanimité

Rapporteur : Monsieur le Maire, Monsieur Michel BREUILH

1- Choix du maître d'oeuvre pour la Salle de l'Auzelou

Après réflexion sur le devenir de la salle des fêtes de l'Auzelou, le choix de la construction d'un bâtiment, à proximité de la salle actuelle, semble être la solution la plus rationnelle et la plus judicieuse.

Cette salle multifonctions pourra accueillir des manifestations diverses : spectacles, réunions, repas, soirées dansantes. Sa capacité sera d'environ 1 000 personnes.

Au regard du coût prévisionnel des travaux, le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre oblige la Ville à lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre rendu esquisse.

Suite à cette consultation, trois équipes ont été admises à participer au concours. Les trois équipes choisies ont répondu dans les délais et ont restitué des prestations conformes à la demande.

Le jury du concours s'est réuni en décembre 2007 et a établi le classement suivant en considérant que les rendus ont été analysés en s'attachant notamment à la qualité architecturale et urbanistique de l'ensemble du projet, du respect du programme et de l'enveloppe financière affectée aux travaux :

- équipe C : BRUDIEUX - ROSSIGNOL
- équipe F : DAVID
- équipe A : PENNERON

Après réception de l'avis et des procès-verbaux du jury et après examen de l'enveloppe contenant les prix, Monsieur le Maire (pouvoir adjudicateur) a choisi le lauréat du concours à savoir l'équipe BRUDIEUX-ROSSIGNOL.

Il appartient désormais au Conseil municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes.

Réalisation d'une salle plurifonctionnelle à l'Auzelou

Plan de financement

Opération	Financement	%
Réalisation d'une salle plurifonctionnelle à l'Auzelou	Etat (FNADT - Section Générale) 900 000 €	30 %
	FEDER 600 000 €	20 %
	Région (CPS) 600 000 €	20 %
	Département 300 000 €	10 %

	Ville	600 000 €	20 %
Coût : 3 000 000 € HT		3 000 000 €	100 %

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES -

Rapporteur : Madame Laurette SIEGEL

2- Approbation de l'avenant n°6 au contrat de concession de service public de la restauration municipale de la Ville de Tulle

Il convient de signer avec la Société Avenance un avenant au contrat de concession de service public de la restauration municipale.

En effet, une sous fréquentation de la restauration scolaire a été observée en 2007 entraînant l'application de pénalités financières (environ 25 000 €).

Cette sous activité s'explique à la fois par la baisse sensible des effectifs des élèves inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville mais aussi par quelques jours de grève en 2007.

Les prévisions de fermeture des écoles les mercredis à partir de la rentrée scolaire de septembre 2008 vont « aggraver » ce risque de sous activité puisque 3 000 repas ne seront plus servis dans les écoles les mercredis.

Aussi, il est proposé de réajuster la base annuelle de 117 000 repas/an à 114 000 repas/an, les frais fixes du contrat étant répartis sur cette nouvelle base contractuelle.

Enfin, dans cet avenant il est proposé une mise à jour de l'organisation de la cuisine centrale car un agent détaché de la Ville est parti en retraite et a été remplacé par un personnel recruté directement par Avenance enseignement.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

APPROUVE à l'unanimité

CULTURE -

Rapporteur : Madame Sylvie CHRISTOPHE

3- Approbation d'une convention liant la Ville et les propriétaires d'un fer à hosties en vue du dépôt de cette pièce au Musée du Cloître

Il est proposé à la Ville de Tulle par Monsieur Gilles QUINCY et Madame Dominique QUINCY de prendre en dépôt un fer à hosties en fer forgé du XVème siècle, classé au titre des Monuments historiques.

Ce dépôt est consenti à titre gratuit.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention ci-annexée définissant les modalités de ce dépôt et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

APPROUVE à l'unanimité

- Approbation d'une convention liant la Ville, des artistes et des propriétaires de locaux où seront exposées des oeuvres pour l'organisation d'expositions dans le cadre des animations estivales organisées à Tulle en 2008

Question reportée

4- Approbation d'une convention de partenariat liant la Ville de Tulle et la Ligue de l'Enseignement FAL de la Corrèze afférente à l'organisation d'actions culturelles et éducatives

Rapporteur : Madame Arlette MARTIN CUEILLE

La Ville de Tulle et la FAL 19 ont convenu depuis maintenant trois années d'un accord d'échange de matériel gratuit. Ce processus est régi par une convention renouvelable chaque année.

L'échange porte sur la mise à disposition de tribunes de la Ville de Tulle pour un festival de théâtre jeune public organisé par la FAL 19.

En retour, la Ville de Tulle bénéficie du prêt gratuit de matériel de sonorisation et d'éclairage pour la Fête de la Musique en particulier.

Le bilan des exercices passés est positif, chaque partenaire signataire de la convention bénéficiant de prestations de qualité.

Par ailleurs, les partenaires ont fait en sorte que tout cela soit équilibré et se fasse dans le cadre de la réglementation en vigueur, particulièrement dans le domaine de la sécurité.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention à intervenir avec la FAL pour un nouvel exercice et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

APPROUVE à l'unanimité

5- Acceptation de dons

Rapporteur : Madame Sylvie CHRISTOPHE

a- Don d'un foulard au Musée des Armes

Une donation a été proposée au Musée des Armes par Madame Jeanine BAYARD résidant à Laguenne.

Il s'agit d'un foulard DGA, modèle fabriqué à partir de 1985 par la Société Crealytex (Lyon) d'après des créations de François de Reix.

Sur le foulard apparaissent des représentations des trois forces armées (terre avec des canons, mer avec des bateaux et air avec des avions).

Maître d'ouvrage des programmes d'armement, la Direction Générale pour l'Armement (DGA) est responsable de la conception, de l'acquisition et de l'évaluation des systèmes qui équipent les forces armées.

Ce foulard est un objet de promotion. Il est remis à des femmes de personnalités (ambassadeurs...) à l'occasion de déplacements.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'entrée de ce foulard dans les collections tullistes.

APPROUVE à l'unanimité

b- Don d'une robe au point de Tulle au Musée du Cloître

Le Musée du Cloître possède le fonds de dentelle en "Point de Tulle" le plus important en collection publique, dont les plus anciennes pièces datent du tout début du XIX^e siècle - (des fragments de l'écharpe de Saint Jean-Baptiste sur le modèle du XVIII^e siècle détruit à la Révolution et reproduit au tout début du XIX^e siècle, une robe de baptême d'époque I^{er} Empire et un surplis ou rochet de prêtre du XIX^e siècle).

Madame Fouriscot a déjà enrichi cette collection par le don accordé au Musée du Cloître en 2006, d'une collection de vingt pièces de réseau fait main brodé à l'ancienne façon Point d'Aurillac, ancêtre du "Point de Tulle".

De plus, dans sa proposition d'achat, elle promet, si cette acquisition est acceptée, d'accorder le don supplémentaire d'une robe de fillette en filet brodé, afin de compléter ce fonds de dentelles et "Point de Tulle" du Musée qu'elle connaît particulièrement bien puisqu'elle a soutenu dès son origine - 1979 - l'action du conservateur sauvant cet artisanat d'art pour sa préservation puis son renouveau d'une pratique redevenue depuis bien vivante et florissante.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter le don de la robe de fillette en filet
- de solliciter l'avis de la Commission scientifique régionale ou interrégionale des collections des Musées de France sur ce don.

6- Cession d'un instrument de musique

Rapporteur : Madame Elisa JEANTET-MAIRE

Le conservatoire souhaite vendre un Baryton Selmer S 19 - N° inventaire 338260, instrument devenu inadapté à une utilisation pédagogique.

Cet instrument date de plus de vingt ans.

Il est usé, est devenu difficile à jouer pour les élèves et la justesse est défaillante.

Ce type d'instrument invendable il y a encore peu de temps est devenu un peu plus prisé de certains amateurs. Il est donc maintenant possible de les revendre.

Après recherche, un acheteur s'est déclaré pour 3 000 €, valeur estimée par le réparateur « Art Vent » avec lequel travaille régulièrement le CRD.

La valeur de rachat d'un instrument plus moderne, plus ergonomique et adapté aux nouvelles « normes » musicales est de 7 500 €.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de se prononcer sur la cession du Baryton Selmer S19.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.

APPROUVE à l'unanimité

FINANCES -

Rapporteur : Monsieur Alain LAGARDE

7- Attribution de l'allocation de secours aux sapeurs-pompiers en retraite - Délibération complétant celle du 1er février 2008

Le Conseil municipal a décidé, par délibération du 1er février 2008 de prolonger, au titre de l'année 2008, l'attribution de l'allocation dite « secours » dont le montant trimestriel s'élève à 60 € aux Sapeurs Pompiers en retraite ainsi qu'à leurs veuves.

Il est précisé que ladite allocation est également versée à tous les Sapeurs Pompiers volontaires ayant effectué au moins dix ans de service lorsque le Centre de Secours était sous compétence communale.

Il convient de revoir la liste des attributaires de cette allocation.

En effet, Monsieur Daniel DANOVARO fait valoir ses droits à la retraite à compter du 13 mai 2008.

Par ailleurs, la veuve de Monsieur Jean DUPUY est décédée en début d'année.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la liste des attributaires de l'allocation secours

APPROUVE à l'unanimité

8- Demandes de subventions au Département pour le financement du programme de travaux d'assainissement visant à mettre les équipements municipaux en conformité avec la Directive Européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines

Par délibération du 13 décembre 2007, la Ville avait sollicité une subvention du Département en vue du financement de ces travaux.

Les services du Conseil Général ont accusé réception de cette demande. Ils souhaitent que la Ville procède à une demande spécifique pour chaque opération concernée.

a- Petits travaux rejets directs et ECPP (Eaux Claires Parasitaires et Permanentes)

Dans le cadre de la convention DERU liant l'Agence de l'Eau et la Ville de tulle, des travaux d'élimination de rejets directs ont été mis en évidence :

- rue de la solane regard 10
- quai containsouza
- rue félix vidalin
- avenue Victor Hugo
- rue des sources
- boulevard Clemenceau

Ces travaux seront réalisés sur l'exercice 2008, sous charte de qualité par l'entreprise SADE CGTH, titulaire du marché à bons de commandes « réseaux » validé pour les pièces administratives par l'Agence de l'Eau.

Les travaux seront imputés sur le budget Assainissement.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de solliciter une subvention du Département aussi élevée que possible pour la réalisation de ces travaux dont le coût est estimé à 50 000 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes

APPROUVE à l'unanimité

b- Auto-surveillance réglementaire

Dans le cadre de la convention DERU liant la Ville de Tulle et l'Agence de l'Eau Adour Garonne, des travaux de mise aux normes de l'auto surveillance réglementaire doivent être réalisés conformément à la convention.

Ces travaux consistent à surveiller les déversoirs d'orage ainsi que les postes de relevage afin de connaître les temps, les débits ou les charges surversées en milieu naturel.

Seront notamment équipés les postes et déversoirs de Mermoz, Magnaudeix, cueille, lunade basse, la gibrande et l'avenue guynemer.

Ces travaux seront réalisés sur l'exercice 2008, sous charte de qualité par l'entreprise SADE CGTH, titulaire du marché à bons de commandes « réseaux » validé pour les pièces administratives par l'Agence de l'Eau.

Ils seront imputés sur le budget Assainissement

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de solliciter une subvention du Département aussi élevée que possible pour la réalisation de ces travaux dont le coût est estimé à 150 000 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes

APPROUVE à l'unanimité

c- Mise en place d'un diagnostic permanent du système d'assainissement

Afin de mieux connaître le système d'assainissement de la Ville de Tulle, les Services Techniques Municipaux souhaitent mettre en place un diagnostic permanent de ce dernier.

Pour cela, des mesures de débits et de surverses seront implantées sur les réseaux. Elles permettront de connaître :

- les volumes d'eau véhiculés
- les volumes d'eaux claires parasites permanentes
- les dysfonctionnements (casse, infiltration, exfiltration, bouchon...)

Ces travaux ont pour but final, l'auto-surveillance du réseau et sa sectorisation afin d'améliorer son fonctionnement et son entretien.

Tulle nord : au lieu dit la gibrande

Tulle centre : départ quai de rigny

Tulle est : siphon place brigouleix

Tulle ouest : rue pauphile

Tulle sud

Tulle souilhac

Tulle auzelou

Tulle cueille

Tulle mermoz

Tulle magnaudeix

En parallèle à ces travaux, sera également réalisée, la suppression ou la réhabilitation des déversoirs d'orage qui permettront de récupérer 2 550 EH.

Tous ces travaux nécessiteront des terrassements et éventuellement la pose de canalisations. Ils seront réalisés sur l'exercice 2008, sous charte de qualité, par l'entreprise SADE CGTH, titulaire du marché à bons de commandes « réseaux » validé pour les pièces administratives par l'Agence de l'Eau.

Ils seront imputés sur le budget Assainissement.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de solliciter une subvention du Département aussi élevée que possible pour la réalisation de ces travaux dont le coût est estimé à 250 000 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes

APPROUVE à l'unanimité

d- Grands travaux rue Lucien Sampeix

Dans le cadre de la convention d'aide DERU liant la Ville de Tulle et l'Agence de l'Eau Adour Garonne, des travaux de mise en séparatif rue Lucien sampeix doivent être réalisés afin de mettre tout le bassin versant en séparatif pour éliminer 5m³/h d'eau claire parasite générant 208 EH.

Ces travaux seront réalisés sur l'exercice 2008, sous charte de qualité par l'entreprise SADE CGTH, titulaire du marché à bons de commandes « réseaux » validé pour les pièces administratives par l'Agence de l'Eau.

Ils seront imputés sur les budgets Assainissement et Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de solliciter une subvention du Département aussi élevée que possible pour la réalisation de ces travaux dont le coût est estimé à 65 000 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes

APPROUVE à l'unanimité

9- Règlement des dépenses inhérentes à l'organisation des fêtes et cérémonies - Approbation d'une délibération de portée générale

A la demande du Comptable, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'ensemble des dépenses prévisibles en début d'année. Leur imputation se fera au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Ces dépenses peuvent être répertoriées de la façon suivante :

- Frais afférents aux manifestations sportives
- Frais afférents aux manifestations culturelles

- Frais afférents aux manifestations économiques
- Frais afférents aux expositions et vernissages
- Frais afférents aux jumelages
- Frais afférents aux festivités tullistes
- Frais afférents au Conseil Communal des Jeunes
- Frais afférents aux réunions de travail (repas et achats d'alimentation)
- Frais afférents aux cérémonies (gerbes, alimentation)
- Frais afférents à des achats divers (coupes ou médailles)
- Frais inhérents à l'hébergement des personnes se rendant à Tulle afin d'exercer des missions particulières (animations, conférences...) dans le cadre des manifestations susmentionnées.

L'approbation de ces charges par délibération dispensera, pour l'exercice 2008 et suivants de prendre un arrêté pour chaque facture en vue de son règlement.

APPROUVE à l'unanimité

TRANSPORTS SCOLAIRES -

Rapporteur : Madame Annabel MAGALHAES

10- Transports scolaires - Approbation d'une convention de partenariat liant la Ville et le Département de la Corrèze

La Ville de TULLE et le Département de la Corrèze, autorités organisatrices de transports, ont convenu de laisser au Département l'organisation des transports scolaires dans le PTU pour la période du 1er septembre 2008 au 30 juin 2009.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à a signer.

Il est précisé qu'est appliquée par le Conseil Général une augmentation des prestations de 4% par rapport à l'année scolaire 2008-2009 en raison de l'augmentation du coût des transports.

APPROUVE à l'unanimité

URBANISME -

Rapporteur : Monsieur Michel BREUILH

11- Suivi technique des demandes de subventions municipales relatives au ravalement des façades - Approbation de la convention de suivi façades sur le périmètre des quartiers ouest liant la Ville et le PACT Corrèze

La politique de rénovation des façades a fait ses preuves depuis plusieurs années et participe à l'embellissement de la Ville.

Une convention de suivi façades dans les quartiers ouest a été établie en mai 2007 pour une durée d'une année avec le PACT Corrèze.

Cette convention qui a pour objet d'assurer le suivi de l'opération dans ces quartiers arrive à son terme.

Il est proposé de renouveler cette convention pour une mission de suivi technique des demandes de subventions municipales afférentes au ravalement de façades.

Le coût de la mission est inchangé, il s'élève à 6 726,30 € TTC.

APPROUVE à l'unanimité

12- Acquisition de terrain sis 41 ter, rue d'Alverge

Dans le cadre de l'aménagement du quartier d'Alverge et afin d'obtenir une meilleure circulation, la Ville de Tulle souhaite acquérir, en vue d'une démolition, les garages situés 41 ter rue d'Alverge.

Monsieur PRESSET est d'accord pour céder à la commune lesdits garages au prix de 30 000 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'acquérir la parcelle cadastrée AY N° 128 au prix de 30 000 €.

Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

APPROUVE à l'unanimité

*Monsieur Christian PRADAYROL ne prenant part
ni à la discussion ni au vote*

13- Cession d'un local commercial sis 104, avenue Victor Hugo à son occupant - Délibération annulant et remplaçant celle du 28 mai 2005

Par délibération en date du 28 mai 2005, la Ville de Tulle a décidé de céder à Monsieur Jacques FRECHES le local commercial situé 104, avenue Victor Hugo.

Considérant que cette décision n'a pas été suivie d'effet en raison de la difficulté de définir l'emprise exacte de la parcelle du local commercial, Monsieur LAVIGNE, géomètre expert, a dû procéder à une division en volumes.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'annuler la délibération du 28 mai 2005

- de céder le local commercial sis 104, avenue Victor Hugo composé d'un magasin et de ses réserves à Monsieur Jacques FRECHES au prix de 21 000 €.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Les frais du géomètre pour établir le document d'arpentage et la division en volumes seront à la charge de la commune.

*APPROUVE à l'unanimité
Monsieur Christian PRADAYROL ne prenant part
ni à la discussion ni au vote*

AFFAIRES SOCIALES -

Rapporteur : Madame Pierrette DEZIER

14- Fonds Commun Logement - Approbation de la convention financière liant l'Etat, le Département et la Ville

Dans le cadre de la reconduction du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées de la Corrèze (PDALPD), une convention tripartite Etat, Département, Commune de Tulle, a pour objet de définir la participation financière de la Commune de Tulle versée au Fonds Commun Logement (FCL) pour le financement des actions prévues par ce plan.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention fixant la participation de la Commune de Tulle au Fonds Commun Logement pour l'année 2008 à 7 776 €.

APPROUVE à l'unanimité

AFFAIRES GENERALES -

Rapporteur : Madame Dominique GRADOR

15- Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'Administration des 7 Collines - Modification de la délibération du 26 mars 2008

Par délibération du 26 mars 2008, le Conseil municipal a désigné ses représentants au sein du Conseil d'Administration de l'association les 7 Collines comme suit :

- *Monsieur le Maire, membre de droit*
- *Monsieur Alain LAGARDE*
- *Madame Elisa JEANTET-MAIRE*
- *Madame Patricia MORATILLE*

Il convient de procéder à la modification de ces désignations.

En effet, Monsieur Alain LAGARDE étant appelé à remplacer Monsieur le Maire en cas d'empêchement de ce dernier, il est opportun de désigner un autre représentant du Conseil municipal pour siéger dans cette instance.

Par ailleurs, Madame Patricia MORATILLE ayant démissionné de ses fonctions doit être remplacée.

Il est donc proposé au Conseil municipal de désigner pour siéger au Conseil d'Administration des 7 Collines :

- Monsieur le Maire, membre de droit représenté en cas d'empêchement par Monsieur Alain LAGARDE, Maire-Adjoint délégué aux Affaires Culturelles
- Madame Elisa JEANTET-MAIRE
- Madame Dominique GRADOR
- **Madame Patricia COLIN**

APPROUVE à l'unanimité

Madame Magali LACHASSAGNE ne prenant part au vote

16- Désignation d'un représentant du Conseil municipal au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Gériatrique d'Uzerche

La Directrice du Centre Hospitalier Gériatrique d'Uzerche a fait savoir à Monsieur le Maire que le Conseil d'Administration de cet EHPAD doit compter deux membres représentant les deux communes dont sont issus le plus grand nombre de résidents de l'établissement.

La Ville de Tulle, avec huit personnes entrées au cours de ces trois dernières années dans cet établissement, fait partie de ces deux communes.

En conséquence, il convient de désigner un représentant du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Gériatrique d'Uzerche.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Pierrette DEZIER pour siéger dans cette instance.

APPROUVE à l'unanimité

17- Désignation d'un représentant du Conseil municipal au Conseil d'Administration de l'Association des campings corréziens

L'Association des Campings Corréziens, composée de 98 adhérents, représente les campings affiliés auprès des pouvoirs publics et organise des actions de promotion du réseau.

Le camping municipal de Tulle est membre du Conseil d'Administration de cette association.

Il convient donc de désigner un représentant du Conseil municipal pour siéger au sein de cette instance.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner Jacques VIREFLEAU.

APPROUVE à l'unanimité

18- Désignation d'un conseiller municipal chargé des questions de défense

La circulaire du 26 octobre 2001 a organisé la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune. Cet élu a vocation à développer le lien Armée-Nation. Il est, à ce titre, pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Cette année sera notamment l'occasion d'échanges publics lors de la publication du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, de la nouvelle loi de programmation militaire et de l'ensemble des actions de modernisation du ministère de la défense. Dans ce cadre, les missions des correspondants défense seront réaffirmées.

Le correspondant défense sera également le référent de la commune pour les questions de défense civile (vigipirate, variole...) et de sécurité civile (plan communal de sauvegarde, information citoyens sur les risques...).

Il convient donc de procéder à la désignation d'un correspondant défense.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Yves JUIN.

APPROUVE à l'unanimité

19- Désignation des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs

Par délibération en date du 26 mars 2008, le Conseil municipal a désigné en qualité de Président de la Commission Communale des Impôts Directs Monsieur Alain LAGARDE pour représenter Monsieur le Maire.

Cette commission qui intervient, pour l'essentiel, à fin d'évaluation des valeurs locatives des taxes foncières, doit être composée dans les communes de plus de 2 000 habitants du Maire ou de l'Adjoint délégué, Président et de huit commissaires.

Il appartient au Conseil municipal de dresser la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la Commission.

C'est le Directeur des Impôts qui désigne, au vu de cette liste, les commissaires et leurs suppléants.

La Ville doit maintenant proposer à la Direction des Services Fiscaux 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants qui pourraient siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Il est précisé que huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants parmi ceux proposés dans le document ci-annexé seront retenus par la Direction des Services Fiscaux.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ces désignations.

APPROUVE à l'unanimité

20- Modification de désignations de représentants du Conseil municipal au sein de divers organismes suite à la démission d'un conseiller municipal

Suite à la démission de Madame Patricia MORATILLE de ses fonctions de conseiller municipal, il convient de revoir la composition des instances suivantes :

- Commission municipale des Affaires culturelles : Monsieur le Maire, Président de droit, Alain LAGARDE, Arlette MARTIN CUEILLE, Elisa JEANTET MAIRE, Sylvie CHRISTOPHE, Jocelyne BUGE CHASTANET, Marylène DUPUY, **Patricia COLIN**

- Commission d'appel d'offres

Titulaires :

- Monsieur le Maire
- Michel BREUILH (en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire)
- Yves JUIN
- Philippe BERNIS
- Alain LAGARDE
- Jacques VIREFLEAU
- Michel CAILLARD

Suppléants :

- Yves MEYRIGNAC
- Elisa JEANTET MAIRE
- Annie BASTIE
- Jacques SOULETIE
- **Patricia COLIN**

*APPROUVE à l'unanimité***- Communauté de Communes Tulle et Cœur de Corrèze**

Titulaires : Alain LAGARDE, Dominique GRADOR, Christèle COURSAT, Philippe BERNIS, Michel BREUILH, Magali LACHASSAGNE, Yves JUIN, Jacques VIREFLEAU, Christian PRADAYROL, Michel CAILLARD

Suppléants : Jean Louis SOULIER, Jacques MARTHON, Sylvie NONI, Sylvie CHRISTOPHE, Yves MEYRIGNAC, Annie BASTIE, Elisa JEANTET MAIRE, Jocelyne BUGE CHASTANET, Laurence SIFAOUI BUISSON, **Patricia COLIN**

*APPROUVE à l'unanimité***- Commission consultative pour la gestion du Théâtre**

Représentants du Conseil Municipal : Alain LAGARDE, Elisa JEANTET MAIRE, Sylvie CHRISTOPHE, Dominique GRADOR, **Patricia COLIN**

*APPROUVE à l'unanimité***- Conseil d'Orientation de la Cité de l'Accordéon**

Monsieur le Maire ou Alain LAGARDE, Elisa JEANTET MAIRE, Sylvie CHRISTOPHE, **Patricia COLIN**

*APPROUVE à l'unanimité***- Conseil d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental**

Monsieur le Maire ou Monsieur Alain LAGARDE, Elisa JEANTET MAIRE, **Patricia COLIN**

APPROUVE à l'unanimité

- Comité de jumelage Tulle Renteria

Marylène DUPUY, Jean Louis RATHONIE, **Patricia COLIN**

APPROUVE à l'unanimité

- Conseil d'Administration du Lycée René Cassin

Titulaires : Magali LACHASSAGNE, Jean Michel CLAUX, Michel CAILLARD

Suppléants : Marylène DUPUY, Philippe BERNIS, **Patricia COLIN**

APPROUVE à l'unanimité

- Conseil d'Administration du Collège Clemenceau

Titulaires : Sylvie NONI, **Patricia COLIN**

Suppléants : Annette COMBASTEIL, Michel CAILLARD

APPROUVE à l'unanimité

PERSONNEL -

Rapporteur : Monsieur le Maire

21- Création d'un poste budgétaire

Afin de procéder à l'intégration d'un agent, **il est demandé au Conseil municipal de créer à compter du 1^{er} mai 2008 :**

- un poste d'adjoint technique territorial de deuxième classe.

APPROUVE à l'unanimité

22- Créations d'emplois saisonniers

Comme chaque année, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin d'ouvrir les postes nécessaires pour couvrir les besoins supplémentaires en emplois saisonniers pour la période estivale.

Service	Activité	Emploi	Nombre	Période
Camping	accueil - entretien	Adjoint technique de 2 ^e classe	2	juillet
		Adjoint technique de 2 ^e classe	2	août
Patrimoine	entretien de locaux	Adjoint technique de 2 ^e classe	1	Juillet
Musée du Cloître	accueil - surveillance	Adjoint du Patrimoine de 2 ^e	2	juillet

		classe	2	Août
		Adjoint du Patrimoine de 2è classe	1	septembre
		classe		
		Adjoint du Patrimoine de 2è classe		
		classe		
Centre aquarécréatif	surveillance baignade	Educateur APS 2°C1	3	juillet
		Educateur APS 2°C1	3	août
		Educateur APS 2°C1	1	mi-juillet/mi-août
Centre aquarécréatif	accueil, caisse	Adjoint administratif de 2è classe	2	juillet
		Adjoint administratif de 2è classe	2	août
Centre aquarécréatif	entretien	Adjoint technique de 2è classe	2	juillet
		Adjoint technique de 2è classe	2	août
Manutention - festivités	manutention	Adjoint technique de 2è classe	1	juin
		Adjoint technique de 2è classe	1	juillet
		Adjoint technique de 2è classe	1	août
Propreté Urbaine	nettoisement voirie publique	Adjoint technique de 2è classe	1	juillet
		Adjoint technique de 2è classe	1	août
Espaces verts	arrosage - entretien	Adjoint technique de 2è classe	1	juillet
		Adjoint technique de 2è classe	1	août
Peinture routière	manœuvre	Adjoint technique de 2è classe	1	juillet
		Adjoint technique de 2è classe	1	août
Stades	arrosage - entretien	Adjoint technique de 2è classe	1	août
Maçonnerie - voirie	manœuvre	Adjoint technique de 2è classe	1	juillet
		Adjoint technique de 2è classe	1	août

Equipe polyvalente	manœuvre	Adjoint technique de 2 ^e classe	1	août
Musée des Armes	Accueil	Adjoint du Patrimoine de 2 ^e classe	1	août

Total : 39 emplois saisonniers

Il est précisé que tous les postes décrits ci-dessus sont ouverts pour un mois entier sauf pour les cas suivants :

- Postes relatifs au Centre Aquarécricatif – surveillance :

- * Un du 21 juillet au 17 août 2008.
- * Trois du 28 juin au 30 juillet 2008.
- * Trois du 1^{er} août au 1^{er} septembre 2008.

- Postes relatifs au Centre Aquarécricatif Caisse – entretien :

- * Un du 23/06 au 30/07
- * Un du 30/06 au 06/08
- * Un du 21/07 au 27/08
- * Un du 28/07 au 03/09

- Postes relatifs au Centre Aquarécricatif Entretien - accueil :

- * Un du 04/07 au 30/07
- * Un du 13/07 au 06/08
- * Un du 26/07 au 22/08
- * Un du 04/08 au 27/08

APPROUVE à l'unanimité

23- Redevance au titre de l'occupation du domaine public par Gaz de France pour l'année 2008 - Délibération annulant et remplaçant celle du 13 décembre 2007

Rapporteur : Madame Dominique GRADOR

Conformément aux termes du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, la Conseil municipal a, par délibération du 13 décembre 2007, sollicité au titre de l'année 2008, le versement par Gaz de France de la redevance d'occupation du Domaine Public due pour le passage de canalisation sur le Domaine Public.

Suite à un récent courrier transmis par Gaz de France, il s'avère que la formule de calcul utilisée pour le calcul du montant de cette redevance était erronée.

Il convient, par conséquent, d'annuler la délibération du 13 décembre 2007 et d'en prendre une nouvelle en application de la dernière formule de calcul de la redevance d'occupation du domaine public communiquée par Gaz de France :

Pour une année donnée, la détermination de RI fait intervenir les valeurs suivantes :

- *P est la population du territoire défini dans la convention de concession selon le dernier recensement, général ou partiel, officiel de l'INSEE, a avoir été publié au 31 décembre de l'année précédente (population totale)*
- *L est la longueur totale exprimée en kilomètres des canalisations de distribution du réseau concédé au 31 décembre de l'année précédente*
- *D est la durée de la concession exprimée en années*
- *Ing est la valeur de l'index ingénierie du mois de septembre de l'année précédente (754,5 en septembre 2007)*
- *Ing0 est la valeur ingénierie du mois de septembre 1992 (539.9)*

Le terme RI est donnée, en Euros, par la formule suivante :

$$RI = (1000 + 1.5P + 100L) \times (0.02D + 0.5) \times (0.15 + 0.85 \frac{Ing}{Ing0}) / 6.55957$$

Il en résulte que le montant de la redevance s'élève à 8 153.35 €.

Il est proposé au Conseil municipal de demander le versement de cette redevance et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.

APPROUVE à l'unanimité

24- Résiliation du bail à loyer avec la Chambre des Métiers de la Corrèze pour les locaux sis 2 rue des Portes Chanac

Rapporteur : Monsieur Michel BREUILH

Par délibération en date du 20 avril 1979, la Ville de Tulle avait décidé de louer à la Chambre des Métiers des locaux dans l'immeuble de la Maison des Métiers d'Art sis 2 rue des Portes Chanac. La location avait été consentie pour une durée de 30 années consécutives.

La Chambre des Métiers de la Corrèze, par courrier du 17 avril 2008, a souhaité résilier par anticipation d'un an son bail à loyer qui arrivait à échéance le 15 mai 2009.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à résilier ledit bail à compter du 15 mai 2008.

APPROUVE à l'unanimité

DELEGATIONS AU MAIRE -

- Arrêtés des 1^{er}, 4, 7 et 24 avril 2008

La présente convocation est adressée, aujourd'hui et par écrit, à chacun des membres du Conseil Municipal et affichée à la porte de la Mairie.

Pris acte
Tulle, le 16 mai 2008
La séance est levée à 20H 30

Le Maire,

Bernard COMBES